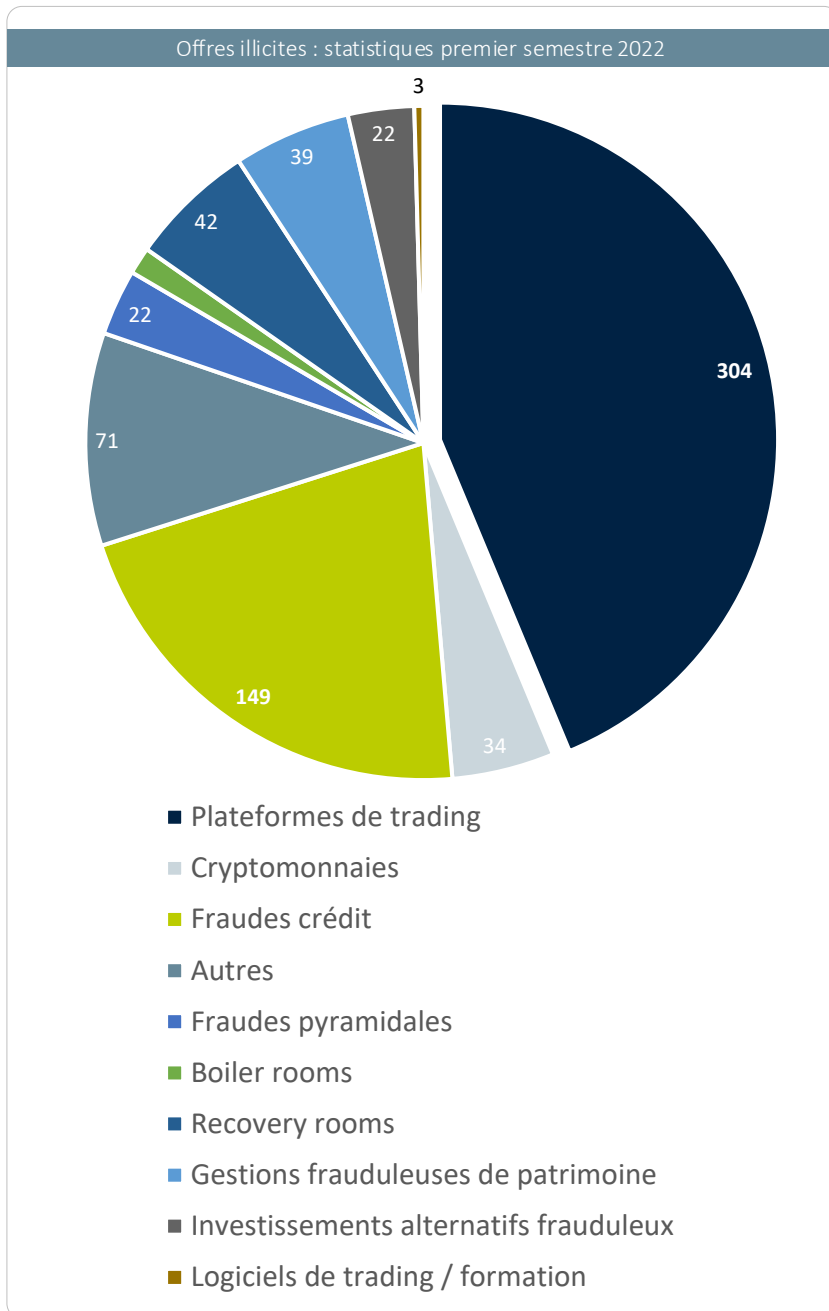




Fraudes à l'investissement et offres illicites - Dashboard 1^{er} semestre 2022

Juillet 2022

1. Evolution des phénomènes de fraudes : tendances principales



Le phénomène de fraude principal de ces dernières années est sans conteste celui des plateformes de trading frauduleuses. Depuis janvier 2021, cette catégorie représente presque **40%** du total des notifications de consommateurs en matière de fraude.

Cette tendance se poursuit en 2022. La FSMA reçoit, en moyenne, 50 notifications de consommateurs chaque mois concernant ce type d'arnaque.

Cette fraude continue à faire de nombreuses victimes : sur les 304 notifications reçues au cours du premier semestre, 212 (soit près de **70%** des notifications) étaient des plaintes de consommateurs ayant investi auprès de ces plateformes.

Les consommateurs ont notifié de nombreuses nouvelles plateformes à la FSMA depuis le mois de janvier; ces notifications ont notamment mené à la publication de mises en garde concernant **77 nouvelles entités frauduleuses**.

La deuxième catégorie en termes d'importance est celle des fraudes dites aux « faux crédits ».

Depuis janvier 2022, 149 notifications de consommateurs ont été reçues concernant des arnaques montées par des faux prêteurs, soit près de **20%** du total des signalements reçus. Sur la même période en 2021, seulement 10% des signalements reçus concernaient ce type de fraude.

Les fraudes recovery rooms connaissent également une hausse significative depuis le début de l'année.

Cette augmentation se manifeste particulièrement dans le cadre des fraudes via de fausses plateformes de trading. Les consommateurs victimes de ce type de fraude sont de plus en plus souvent recontactés dans les mois suivant l'arnaque avec des promesses de récupération des fonds perdus.

Pour paraître dignes de confiance, les escrocs usurpent l'identité de sociétés existantes et autorisées à proposer certains services financiers, notamment dans les cryptomonnaies. Ils prétendent aussi faussement collaborer avec les services de police ou des autorités de surveillance financière.

En mars, la FSMA a notamment mis le public en garde contre des fraudeurs qui usurpaient l'identité de sociétés établies au Royaume-Uni en se présentant sous les noms de « Blockchain Ltd » et « IQBcoin », et qui avaient pris contact avec de très nombreuses victimes de fraude en Belgique.

2. Mises en garde de la FSMA

Au cours du premier semestre 2022, la FSMA a publié des mises en garde contre 159 entités frauduleuses et 169 sites web. La plupart de ces publications concernaient des arnaques aux « faux crédits » et des fausses plateformes de trading en ligne.

[20 janvier 2022 – Propositions de crédit frauduleuses](#)

[2 février 2022 – Plateformes de trading en ligne frauduleuses](#)

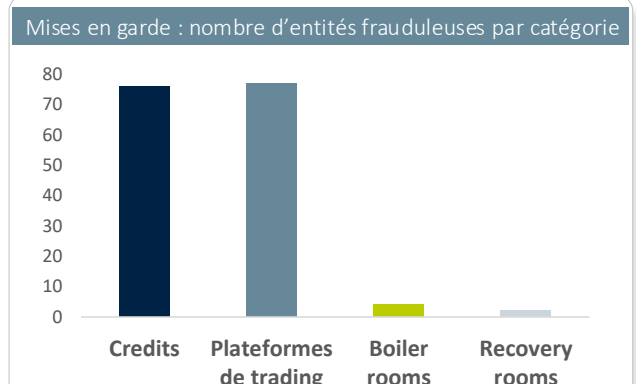
[17 février 2022 – Boiler rooms](#)

[30 mars 2022 – Recovery rooms](#)

[12 avril 2022 – Logiciels de trading \(Expert Advisors\)](#)

[24 mai 2022 – Propositions de crédit frauduleuses](#)

[8 juin 2022 – Plateformes de trading frauduleuses](#)



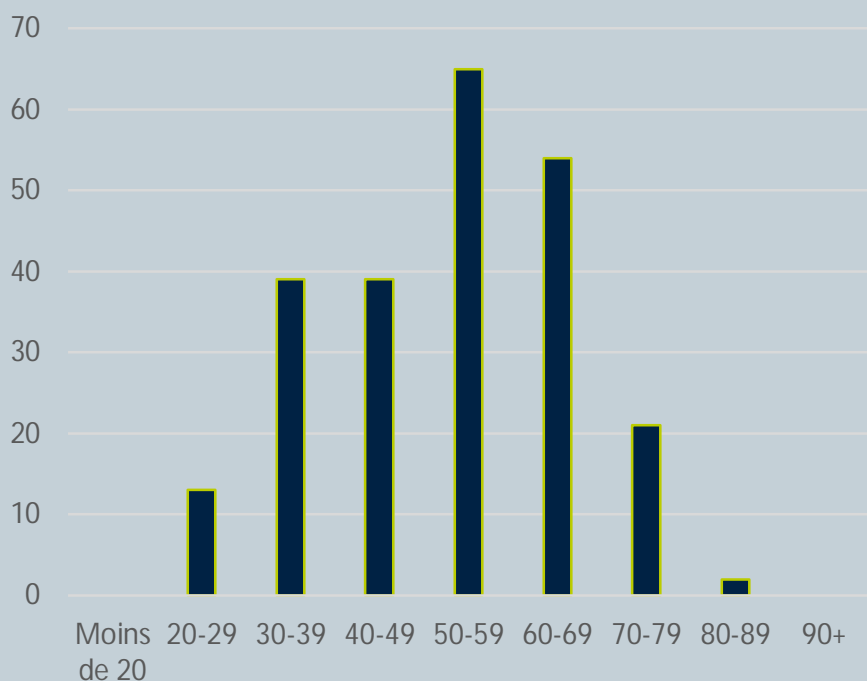
3. Focus : profils ciblés par les fraudeurs

Les données récoltées par la FSMA auprès des consommateurs victimes permettent d'établir un profil type des consommateurs les plus ciblés par les fraudeurs.

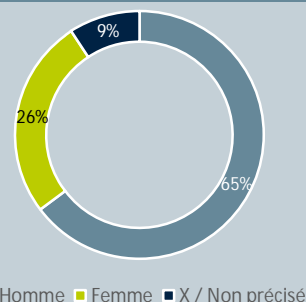
De manière globale, 63% des consommateurs qui contactent la FSMA sont des hommes. Ils ont le plus souvent aux alentours de 50 ans, et sont pour la majorité néerlandophones.

Ces données peuvent néanmoins être nuancées par catégorie de fraude. Ainsi, si l'on compare les fraudes à l'investissement via des fausses plateformes de trading et les fraudes aux faux crédits, des profils types très différents peuvent être distingués.

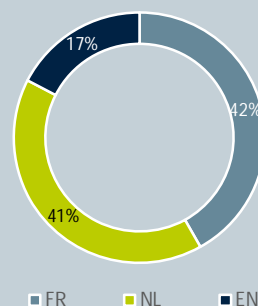
Plateformes de trading : âge des consommateurs



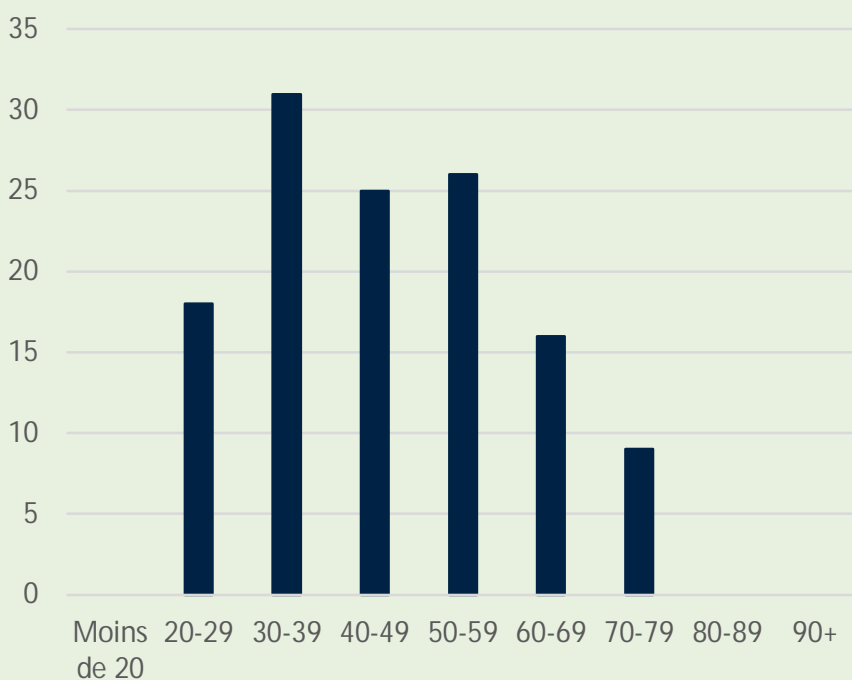
Répartition homme/femme



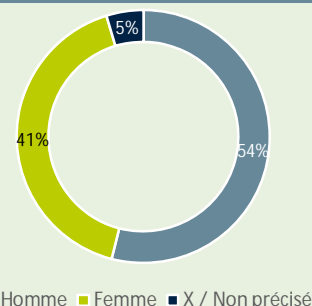
Répartition linguistique



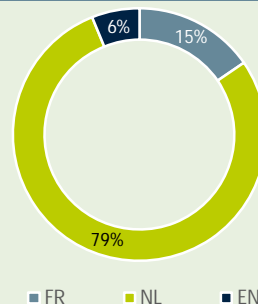
Faux crédits : âge des consommateurs



Répartition homme/femme



Répartition linguistique



4. Evolution du nombre de questions traitées

En 2021, la FSMA a traité un total de 1.918 questions de consommateurs en matière d'activités irrégulières ou de fraude. Il s'agissait d'une augmentation significative par rapport à l'année 2020, durant laquelle 1.555 notifications avaient été traitées. Le premier semestre de 2022 est marqué par une baisse significative du nombre de questions reçues en matière d'activités irrégulières ou de fraudes, qui tend à se rapprocher des chiffres de 2020.

Sur les 12 derniers mois, il a été observé que les consommateurs prennent presque autant contact avec la FSMA pour poser des questions sur un fournisseur potentiel (47% des notifications) que pour se plaindre d'un acteur auprès duquel ils ont déjà investi (53% des notifications).

Evolution du nombre de questions en matière d'activités irrégulières ou de fraudes reçues par mois depuis 2020

